

# Introduction

*Ce document préparatoire est mis à disposition de l'ensemble des syndiqué-e-s du département pour préparer collectivement les **débats du 48ème congrès de l'UD des Pyrénées-Atlantiques**, qui se déroulera les **1<sup>er</sup> et 2 octobre à Bielle**.*

*Pour son élaboration, nous avons souhaité un engagement le plus large possible des membres de la Commission Exécutive actuelle, de militant-e-s engagé-e-s dans les collectifs départementaux, mais aussi des Unions Locales, maillons essentiels de notre organisation.*

*Chaque thème retenu comporte une rapide présentation et les orientations correspondantes, avec pour objet de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre sur notre département, des orientations définies lors du 52ème congrès confédéral.*

***Ces résolutions peuvent être amendées et elles seules seront soumises au vote**, elles deviendront notre engagement commun et notre feuille de route jusqu'au prochain congrès.*

*L'enjeu de notre congrès est que chaque syndiqué-e, syndicat, profession organisée, UL et UD, soit en situation de relever les défis actuels, dans un contexte social, économique et politique extrêmement instable.*

*La crise du système capitaliste née de son incapacité à gérer la pandémie du COVID19, a des conséquences terribles pour les salarié-e-s et leurs familles. Elle engendre des réponses autoritaires, voire totalitaires, avec l'aide de techniques de contrôle de l'ordre social de plus en plus sophistiquées. Dans les prochains mois, le compromis social-démocrate, déjà malmené par des décennies de revanche néo-libérale, risque de basculer vers un « clair-obscur d'où peuvent surgir les monstres » (Antonio Gramsci). Dans le même temps, toutes les enquêtes d'opinion le prouvent, les idées de progrès et de transformation sociale n'ont jamais été autant plébiscitées par la population.*

*Pour élever le rapport de force et imposer durablement d'autres choix de société, la CGT doit pouvoir impulser, coordonner, agir : **être incontournable**. Et pour cela l'engagement de toutes et tous est une condition essentielle à tous les niveaux de l'organisation ; organisation dont il est urgent de prendre le plus grand soin, car elle a été fragilisée par toutes les attaques patronales et gouvernementales de ces dernières années.*

*Parce que nous souhaitons toutes et tous un congrès de l'UD riche en débats et en perspectives offensives, l'objectif d'une rencontre de chaque syndiqué-e par les syndicats est un préalable démocratique indispensable. Cela doit également permettre de déterminer l'engagement des syndicats, nécessaire dans l'activité interprofessionnelle pour permettre la mise en œuvre de nos résolutions.*

# Préambule

**Le 48ème congrès de l'UD CGT des Pyrénées-Atlantiques** se déroule un an et demi après le 52ème congrès confédéral, qui a défini des orientations et résolutions que nous faisons nôtres dans notre territoire des Pyrénées-Atlantiques, conformément à nos statuts.

Nous proposons donc de reprendre les 5 thèmes débattus et votés lors du congrès confédéral et de les décliner sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques. Les résolutions proposées au vote des syndicats du département tiennent compte des spécificités économiques et sociales du territoire, mais aussi des forces et des marges de manœuvre de notre organisation syndicale. Certaines orientations confédérales sont étoffées et approfondies car l'enjeu est important sur le département et déjà pris en compte par les syndicats, les professions et les ULs. D'autres résolutions départementales nécessitent un engagement concret en termes de moyens humains et parfois financiers, car si l'enjeu est réel, la présence ou l'engagement de la CGT sont encore insuffisants. Enfin certaines orientations confédérales ne sont pas reprises, soit que notre département a déjà rempli « l'objectif » (pas de syndiqués sans syndicat par exemple), soit qu'au contraire, nous ne sommes pas encore en mesure de les développer à ce jour. Le renforcement et la formation sont deux axes forts qui peuvent permettre de pallier ces insuffisances en cours de mandature, le Comité Général pourra alors valider une adaptation de nos axes de travail.

La future commission exécutive de l'UD CGT 64 aura la charge de décliner les orientations votées par les syndicats lors de ce congrès. Pour cela elle s'appuiera sur le travail des collectifs départementaux. Ces collectifs sont le cœur battant de notre activité spécifique départementale. Et c'est l'engagement constant et régulier des syndicats dans leur fonctionnement qui permettra de faire vivre concrètement nos résolutions en plus du rôle statutaire dévolu à la commission exécutive. Voter une résolution, c'est donc bien évidemment valider son contenu mais aussi prendre l'engagement de contribuer à la réaliser.

# Thème 1 : Réalité et avenir du travail, avec la révolution technologique et les enjeux environnementaux

## *Rappel des priorités collectives confédérales :*

Parce que les inégalités dans et hors du travail persistent, voire s'amplifient, parce que la précarité, le recul des droits et la casse du code du travail sont des sources essentielles d'inégalités, le combat pour l'égalité Femmes/Hommes est fondamental pour l'émancipation humaine de toutes et de tous. La CGT combat toutes formes d'inégalité au travail et dans la société.

En tant qu'organisation syndicale, nous devons imposer une politique de prévention des risques professionnels et combattre la pénibilité en agissant sur les conditions de travail.

Nous devons continuer à enrichir et à préciser, par des revendications concrètes et des actions ciblées, notre concept de « développement humain durable ». C'est un combat qui vise à tenir ensemble l'homme, le travail et la nature. Il s'agit avant tout de répondre aux besoins fondamentaux, sur le principe de « bien commun universel », de revalorisation du travail, de préservation de l'environnement et de l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète. Cela suppose aussi qu'une autre économie et qu'une autre façon de consommer émergent.

C'est une responsabilité confédérale qui nécessite une coopération étroite entre l'ensemble de nos organisations professionnelles et territoriales et aussi aux côtés d'autres organisations associatives ou politiques, d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), de mouvements citoyens, de jeunesse, pour influencer les décisions prises dans ce domaine au niveau local, national et mondial.

Il faut dissiper l'illusion d'un « capitalisme vert » et combattre l'idée d'une opposition entre « vieilles industries polluantes » et « nouvelles industries vertueuses ».

La revendication du droit à la déconnexion est devenue une revendication clé pour lutter contre le contrôle physique et mental en temps réel par les directions, tant des salariés que des faux « indépendants ».

Il faut aborder les nouvelles technologies avec le postulat qu'il n'existe pas de « déterminisme technologique », que leur mise en œuvre et les modalités de leur utilisation sont affaire de volonté politique et de rapport de forces. Qui dit nouvelles technologies, ne dit pas recul des conquêtes sociales. Par la lutte, nous devons incarner un élan collectif autour d'un projet sociétal. Il nous appartient d'imposer une conception et une utilisation de ces technologies conduisant à des formes d'organisation du travail conformes aux aspirations des travailleurs, à notre vision d'une société juste, démocratique, non excluante, solidaire et soucieuse des valeurs humaines comme des enjeux environnementaux.

Pour la CGT, l'utilisation des nouvelles technologies s'inscrit dans le sens de l'amélioration des conditions et des situations de travail, de la diminution du temps de travail afin, notamment, de travailler mieux et de travailler tous. Les mutations et évolutions technologiques doivent servir le progrès social. Une lutte efficace exige que nous soyons en capacité de construire collectivement un ensemble de revendications, pour de nouvelles conquêtes sociales en s'appuyant notamment sur celles existantes, s'inscrivant dans une vision globale de notre temps et décrivant de façon concrète ce que nous voulons comme changement pour notre société. Il nous faut considérer dans son ensemble le monde du travail, pour agir avec les travailleurs.

Nous devons accélérer les transformations de notre syndicalisme : un syndicalisme qui accorde la plus grande importance à l'obtention de nouveaux droits sociaux pour les travailleuses et les travailleurs, à la garantie des libertés individuelles et collectives, qui adapte ses structures et fait évoluer ses organisations. Une CGT qui développe une vie syndicale collective et démocratique afin qu'il n'existe aucun syndiqué isolé, que tous les adhérents aient la possibilité de militer, d'échanger et de mutualiser leurs expériences, leurs réflexions et les résultats de leurs actions.

Le document d'orientation confédéral rappelle « le combat pour l'égalité Femmes/Hommes est fondamental pour l'émancipation de toutes et tous. », et pour la première fois de l'histoire de notre organisation, « la CGT porte un syndicalisme féministe ». Plus loin il est précisé que nous devons « renforcer la place des femmes pour gagner la mixité à tous les niveaux ». Sur le département le collectif Femmes Mixité concrétise ce combat. Nous voulons en faire une priorité pour tous les syndicats du département pour que cesse toute forme de discrimination à l'encontre des femmes dans notre organisation et notamment l'accès aux responsabilités !!!

Le document d'orientation confédéral réaffirme « qu'en tant qu'organisation syndicale, nous devons imposer une politique de prévention des risques professionnels et combattre la pénibilité en agissant sur les conditions de travail ».

Ce texte pourtant écrit bien avant la crise

Covid-19, prend encore plus d'importance aujourd'hui. Pour cela le collectif « Transformer le travail » est un outil à disposition de tous les syndicats du département, avec une participation des élu-e-s CSE mais aussi, et surtout, des directions syndicales.

Le Congrès confédéral a longuement débattu du concept de « développement humain durable », réponse sociale et écologique face au capitalisme destructeur. Les spécificités de l'emploi dans notre département font que le collectif Politique Industrielle est le moteur de ce travail de réflexion et de propositions, en lien avec les autres collectifs en particulier sur les problématiques de Transformer le travail et du lien entre services publics et industrie.

Enfin, même si la revendication de la réduction du temps de travail est constitutive de la CGT, il nous semble que la bataille pour les 32h doit être amplifiée et être un fil directeur de notre activité dans la période.

**Pour développer les priorités confédérales, les syndicats réunis en congrès s'engagent à :**

#### **Concernant l'égalité Femmes-Hommes :**

- 1 - Faire vivre la charte égalité femmes hommes dans toutes les structures de la CGT.
- 2 - Former tous les membres des commissions égalité professionnelle et élus siégeant dans les instances.
- 3 - Développer une politique des cadres spécifique afin de :
  - Favoriser la syndicalisation des femmes et leur engagement militant,
  - respecter la parité dans toutes les instances interprofessionnelles de la CGT et dans les prises de responsabilité et ou mandatements et désignations.
- 4 - Lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes.
- 5 - Faire du 8 mars une grande journée de revendications et de mobilisations pour les droits des femmes avec appels à la grève et à manifestations comme chez nos voisins espagnols et comme peut l'être le 1<sup>er</sup> mai.



### Concernant la santé et les conditions de travail :

- 6 - Etoffer le collectif départemental « Transformer le travail », avec la participation de nouveaux syndicats et des élus CSE/CSSCT.
- 7 - Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre tou-te-s les militant-e-s CGT investi-e-s dans le domaine de la santé au travail : IRP, CPAM, TASS, médecins du travail, services santé au travail, juridiques.
- 8 - Favoriser la participation de membres du collectif « Transformer le travail » à l'activité CGT en région.
- 9 - Faire des questions de l'organisation et du bien-être au travail un axe fort de revendication dans chaque syndicat.

### Concernant le développement humain durable :

- 10 - Faire, via le collectif politique industrielle un état des lieux des infrastructures et des compétences disponibles sur chaque bassin d'emploi pour proposer du développement et de l'innovation au service des populations.
- 11 - Impulser des initiatives et projets d'envergure sur l'emploi, les complémentarités entre filières, l'environnement, au niveau départemental s'inscrivant dans la dynamique et les perspectives décidées par les syndicats.
- 12 - Porter la revendication des 32 heures à tous les niveaux et dans toutes les instances.



## Thème 2 : Nouveau statut du travail et sécurité sociale professionnelle

### *Rappel des priorités collectives confédérales :*

Notre proposition s'intègre aussi à notre revendication d'un Code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle renforçant les droits des travailleurs et des travailleuses, dans le cadre de nos batailles contre la loi Travail et pour une reconquête de la Sécurité sociale.

C'est à partir de ce socle de droits interprofessionnels, que nous qualifions de « droits sociaux fondamentaux », que nous proposons d'asseoir les statuts et conventions collectives, en s'appuyant sur la hiérarchie des normes et le principe de faveur : il faut donc les reconquérir dans le but d'améliorer tous les statuts et conventions collectives existants.

La CGT revendique donc la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle » pour tous afin qu'aucun salarié, tous statuts confondus, ne subisse plus de rupture dans ses droits, dans la reconnaissance de ses qualifications et de ses acquis par l'expérience. Elle sera financée par les cotisations sociales.

Le lien de subordination est de plus en plus masqué, mais pour autant de plus en plus fort dans de nombreux métiers. La dépendance économique est un critère qui apparaît des plus pertinents. Le travailleur ou la travailleuse à qui il faut garantir des droits est celui qui n'a pas la pleine maîtrise de son activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de son travail, de son activité.

La CGT s'est engagée dans une campagne ambitieuse pour la reconquête de la Sécurité sociale. Elle s'appuie sur les principes fondateurs de la Sécu, que sont la solidarité et l'universalité, en intégrant de nouveaux besoins non encore couverts.

La CGT décide d'engager la bataille revendicative pour conquérir une Sécurité Sociale intégrale, un 100 % Sécu sur la base du salaire socialisé.

Il faut d'abord dénoncer et se dégager d'une culture réparatrice, redistributive, compensatrice des dégâts causés par le travail, en imposant une vraie démarche de préventions primaires.

Pour la CGT, il importe d'affirmer fortement les liens entre les enjeux du travail et de la santé, intégrant Sécurité sociale et « sécurité sociale professionnelle ».

Le principal intérêt de la « sécurité sociale professionnelle » est qu'elle permet de rompre avec les notions de perte d'emploi et d'indemnités compensatrices au profit d'une conception de maintien dans l'emploi, de continuité et de progression de carrière.

Une réforme juste des retraites, sans décote, doit pouvoir répondre aux besoins de la population.

Elle doit contribuer à supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes tout en tenant compte de la pénibilité de certains emplois. La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration du régime de retraite des fonctionnaires comme celui des autres régimes particuliers. Ainsi, la CGT considère que l'ensemble des dispositifs de solidarité en retraite (privé, public, régimes spéciaux...) n'ont pas de raison d'être différents entre les régimes, c'est d'ailleurs un des principaux rôles de la mise en place d'une maison commune des régimes de retraites. Le financement est basé sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle. La CGT est opposée au régime universel par points.

Elle rejette tout nouveau recul de l'âge de départ en retraite ainsi qu'un nouvel allongement de la durée de cotisations. Ce projet doit être combattu et la CGT en exige l'abandon.

Les derniers mois ont permis de remettre en avant le caractère révolutionnaire de la Sécurité Sociale, de ses avancées, de son universalité. L'affaiblissement des droits des travailleurs-ses montre jour après jour ses effets délétères, l'exemple le plus frappant en pleine crise sanitaire étant la disparition des CHSCT, outil fondamental de protections des salarié-e-s.

La sécurité sociale professionnelle et son corollaire le Nouveau Statut du Travailleur Salarié, concepts émancipateurs mais complexes, sont évoqués en formation, mais force est de reconnaître qu'ils ne sont actuellement pas assez pris en compte par nos syndicats.

Le document d'orientation confédéral incite à renforcer nos actions qui ont trait à cette revendication, et pour cela la rendre concrète dans des batailles aussi diverses que la hiérarchie des normes, le combat contre la sous-traitance et les statuts de subordination « déguisés », le renforcement des droits des privé-e-s d'emploi, la retraite par répartition à prestation définie, la prise en charge à 100% par l'assurance maladie... La bataille victorieuse mais fragile contre la réforme des retraites doit d'ailleurs nous inciter à la plus grande vigilance mais aussi aux mobilisations les plus massives.



**Pour développer les priorités confédérales, les syndicats réunis en congrès s'engagent à :**

- 13 - Soutenir toutes les initiatives qui visent à défendre des conventions collectives protectrices même quand elles ne sont pas dans leur champ professionnel.
- 14 - Revendiquer que dans leur périmètre d'activité, les intérimaires, prestataires extérieurs et sous-traitants aient les mêmes droits (accès aux ASC, grilles de salaire...).
- 15 - Participer aux journées d'études proposées régulièrement par les organismes sociaux sur des thématiques comme les AT/MP.
- 16 - Soutenir et accompagner la création de comités de privé-e-s d'emploi sur le territoire.
- 17 - Défendre et améliorer notre système actuel de retraites contre les contre-réformes du gouvernement, présentes et à venir.

## Thème 3 : La construction du rapport de forces et les convergences des luttes

### *Rappel des priorités collectives confédérales :*

Nous devons donc redoubler d'efforts pour élaborer des cahiers revendicatifs à partir de l'expression des besoins et préoccupations des salarié-e-s sur les lieux de travail et de vie et les mettre en lien avec les grands enjeux de société. Pour cela, il apparaît nécessaire de repenser nos rapports aux salarié.es.

Ce n'est qu'en pesant, dans la même dynamique, à la fois sur le patronat et sur le législateur, à tous les échelons territoriaux et professionnels, que nous pourrons poser les bases de la réponse aux besoins sociaux.

Nous devons engager des luttes offensives, organisées à partir de notre propre calendrier. Le « tous ensemble » doit être renforcé. Partir des réalités du travail, des besoins et préoccupations des travailleuses et travailleurs doit nous permettre de décider de notre stratégie. Des étapes sont nécessaires, des convergences à créer autour de revendications communes.

Le droit à l'activité syndicale interprofessionnelle doit être pleinement reconnu, systématiquement défendu et conduire à l'attribution de temps et moyens supplémentaires par les entreprises et les administrations.

Le combat pour les libertés syndicales est indissociable de la lutte pour des conquêtes sociales. Il est essentiel de n'accepter aucune entrave ni répression, qu'elle s'exerce contre la CGT ou qu'elle soit dirigée contre d'autres organisations syndicales, de mettre en œuvre la solidarité de toute la CGT, de protéger les syndiqué-e-s et salarié-e-s de toutes catégories, de revendiquer de nouveaux droits syndicaux et de porter nos propositions pour davantage de démocratie sociale. La CGT se prononce pour l'annulation de toutes les condamnations et sanctions des militant.es et engagé.es dans le combat pour le progrès social, la défense des droits et libertés démocratiques.

C'est en luttant ensemble, en insistant sur « ce qui nous lie » et non sur « ce qui nous oppose » que nous pourrons nous battre efficacement pour une société meilleure et égalitaire. L'unité du salariat est une nécessité absolue dans notre combat syndical.

Les relations unitaires doivent se développer sur ce qui peut nous rassembler et non sur ce qui nous divise.

Cela suppose de construire ensemble notre rapport de force, notamment et surtout dans les entreprises et les services. L'unité ne peut être un simple alignement de sigles syndicaux et doit reposer sur la ou les revendications des salarié-e-s, avec l'objectif de revendications unitaires précises.

Le trop grand nombre d'organisations syndicales nuit au rassemblement du monde du travail et il nous faut réfléchir de façon plus approfondie aux moyens de lutter contre l'éclatement du syndicalisme.

Afin de favoriser le rapprochement d'organisations syndicales, par un travail revendicatif concret et inscrit dans la durée, la CGT œuvre à rassembler toutes les forces intéressées dans le cadre d'un projet syndical de transformation sociale.

Au-delà de l'unité syndicale, des actions et constructions de mobilisations sociales convergentes pour gagner le progrès social, sociétal et environnemental sont nécessaires avec le monde associatif, politique et les mouvements citoyens dans le respect de nos prérogatives, de nos valeurs et de notre indépendance.

Le rôle de la confédération et de ses organisations est essentiel en ce qui concerne la coordination des luttes : Les valoriser, les recenser, soutenir et accompagner les camarades en lutte (expertises et conseils, information réciproque...), faciliter les contacts entre les différents acteurs et actrices des luttes par type de revendication pour l'organisation des convergences.

Ce thème correspond « grosso modo » à notre activité revendicative départementale pour les 3 prochaines années et les moyens pour porter nos propositions au plus près des salarié-e-s. Le document confédéral ouvre certaines pistes de travail collectif comme le combat pour les libertés syndicales, la coordination des luttes, ou le long et délicat travail des relations unitaires avec les autres organisations syndicales. Mais c'est bien en partant de notre territoire que nous pourrons décliner des actions convergentes et bousculer le rapport de force actuel.

Deux collectifs ont un rôle essentiel pour cela car porteurs de revendications « géographiques » en lien avec les ULs et professions : le Collectif Politique Industrielle (CPI) et le Collectif Fonction Publique (CFP). Mais pour ce qui est de la convergence des luttes et du rapport de force, nous sommes convaincus que les batailles pour l'égalité Femme/Homme ont des potentiels de rassemblement et de transformation sociale encore plus radicalement émancipateurs (voir thème 1).

La crise post-Covid19 démontre avec acuité que nous ne pouvons plus laisser l'exclusivité des initiatives en matière de développement économique et industriel au patronat, ce qui cantonne le rôle des pouvoirs publics à les accompagner et celui des organisations syndicales de salarié-e-s à limiter la casse sociale. Le jour d'après s'invente aujourd'hui !

Par exemple, parmi les secteurs d'activités jugés essentiels pour la vie de la Nation, comme l'industrie agro/alimentaire, l'énergie, la chimie (médicament), le transport, notre département dispose d'atouts et de capacités qui peuvent bénéficier au plus grand nombre. Il est donc essentiel

que nos bases organisées n'en restent pas à des formulations générales de revendications, mais qu'elles se mettent en capacité d'élaborer des propositions concrètes à partir des moyens humains et matériels dont les entreprises, grandes, moyennes et petites, disposent.

De la même manière, la bataille pour des services publics accessibles à toutes et tous sans distinction de revenu, d'âge, de genre, ou de lieu d'habitation est intimement liée aux revendications d'égalité qui montent dans la société.



« Pas de services publics sans industrie, pas d'industrie sans services publics », nous devons décliner dans nos pratiques et nos revendications ce slogan fort de la CGT. Dans les trois ans à venir, toutes les entreprises vont renouveler leur CSE et les élections Fonction Publique auront lieu en 2022, mais l'urgence à l'issue de ce Congrès porte sur les élections TPE en janvier 2021. Par définition ces élections touchent des salarié-e-s qui n'ont que très peu accès à l'information syndicale. Les professions organisées et le champ interprofessionnel sont donc indispensables pour toucher le plus grand nombre et gagner la bataille de la représentativité. L'engagement de tous les syndicats du département sera la clé de la réussite.

**Pour développer les priorités confédérales, les syndicats réunis en congrès s'engagent à :**

**Concernant le collectif politique industrielle :**

- 18 - Désigner un/une ou plusieurs camarades (réfèrent-e-s) de chaque profession organisée et de chaque bassin d'emploi, pour y travailler concrètement. Ces réfèrent-e-s seront chargé-e-s d'élaborer les états des lieux évoqués au thème 2.
- 19 - Favoriser le développement des liens avec les camarades du CESER afin d'améliorer des automatismes de travail.
- 20 - Encourager une vision plus large du territoire pour construire des projets régionaux en lien avec les UD et le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine.
- 21 - Elargir à terme ce travail à tous les acteurs concernés : Etat, Collectivités Locales, employeurs, formateurs, syndicats de salarié-e-s.

**Concernant le collectif fonction publique :**

- 22 - Renforcer le collectif départemental pour créer des luttes convergentes en particulier sur le statut, la pérennité de l'emploi, la précarité.
- 23 - Participer aux initiatives locales à la rencontre des usagers.
- 24 - Créer des synergies avec les structures professionnelles du département relevant en partie du champ de la Fonction Publique (USD, CSD, FAPT...).
- 25 - Renforcer les interactions avec les syndicats qui rendent des missions de service public, le collectif politique industrielle, pour construire des projets revendicatifs partagés.
- 26 - Participer activement à la campagne des élections TPE, en lien avec les ULs. Les élus et mandatés dont le mandat dépend en partie du résultat de la CGT à ses élections devront s'associer pleinement à cette campagne.



## Thème 4 : Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse, de classe, utile et efficace !

### ***Rappel des priorités collectives confédérales :***

Devant l'enjeu que représente la jeunesse pour l'avenir de la société en général et de la CGT en particulier, la confédération impulsera la mise en place d'outils revendicatifs et de communication pour favoriser la syndicalisation et la formation des jeunes travailleurs et travailleuses afin qu'ils puissent s'organiser et construire leur syndicalisme de luttes et de conquêtes sociales, sociétales et environnementales.

Les organisations UGICT et UCR devront élaborer avec la confédération des plans de travail déclinés dans les professions et les territoires.

La création de syndicats multiprofessionnels, ou territoriaux professionnels a pour objectif que chaque syndiqué-e ait un syndicat. Un accueil spécifique, en fonction de la taille de l'entreprise, sera organisé pour fidéliser la syndicalisation et développer l'organisation. Pour rendre plus efficace la vie démocratique de ces syndicats, le congrès propose plusieurs pistes à mettre en œuvre sous la responsabilité des unions départementales et des fédérations. Un bilan en sera présenté au 53e congrès confédéral.

L'animation d'un syndicat multipro ou territorial professionnel peut être faite par un (des) militant(s) d'un autre syndicat, d'une organisation territoriale ou professionnelle sous la responsabilité des UD et FD concernées afin d'assurer la continuité de l'activité, le suivi des adhérents et adhérentes et l'accompagnement des nouvelles bases.

Une partie des travailleurs et travailleuses, provenant des entreprises de moins de 20 salarié-e-s peuvent s'organiser de façon permanente au sein de ce type de syndicat sous les formes appropriées pour construire le syndicalisme dont ils ont besoin.

Pour celles et ceux provenant des entreprises de plus de 20 salarié-e-s, une délimitation dans le temps de 2 ou 3 ans paraît pertinente jusqu'à la création d'un syndicat plus à même de répondre à leurs attentes.

Expérimenter de nouveaux modes d'animation de l'activité de la CGT localement sous la responsabilité des unions départementales (antennes, référents territoriaux ...);

La commission exécutive confédérale doit veiller à ce que les organisations puissent avoir les moyens de cette mise en œuvre

Ces orientations seront déclinées dans un plan de travail qui devra préciser la place des organisations de la CGT et leur articulation pour gagner en efficacité. Ce chantier pourrait faire l'objet d'une mise à jour des statuts de la CGT au 53ème Congrès.

Renforcer la place des femmes pour gagner la mixité à tous les niveaux.

L'amélioration de la qualité de vie syndicale et le renforcement de l'activité interprofessionnelle étaient deux priorités de notre dernier Congrès départemental. Elles demeurent intactes, même si certaines des orientations confédérales sont déclinées depuis longtemps dans notre département et que d'autres nous semblent difficiles à mettre en place (création de syndicats en 2-3 ans pour des PME par exemple). Quoi qu'il en soit, la question du déploiement et du renforcement est centrale, et doit se mener en lien avec les Unions Locales. Nous y rajoutons les questions relatives à la formation des syndiqué-e-s, aux

droits, libertés et actualité juridique (DLAJ) et à la communication départementale.

Après la mise en place des CSE et de la réforme de la Fonction Publique, la question des moyens se pose avec encore plus d'acuité. Nous devons améliorer leur utilisation et travailler ensemble à une meilleure répartition quand cela est possible.

S'il nous semble encore difficile d'initier et de suivre des activités spécifiques vers la jeunesse, le renforcement du lien avec l'UGICT et l'USR est une priorité collective qui doit se décliner sous la forme de plans de travail validés par les organisations.

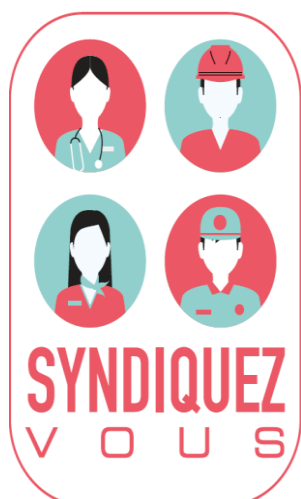
**Pour développer les priorités confédérales, les syndicats réunis en congrès s'engagent à :**

#### Concernant la Vie Syndicale :

- 27 - Former des animateurs Vie Syndicale, les faire participer aux initiatives et venir étoffer les collectifs départementaux.
- 28 - Participer aux protocoles et aux suivis des élections pour renforcer la représentativité de la CGT sur le territoire de leur UL.
- 29 - Continuer de renseigner et faire vivre le Cogitiel, outil politique de la CGT qui donne de l'efficacité à nos structures.

#### Concernant le renforcement de l'activité interprofessionnelle :

- 30 - Participer à la vie des structures interprofessionnelles dans chaque territoire en veillant à ce que celles-ci disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement.
- 31 - Contribuer à l'émergence de revendications interprofessionnelles sur le territoire.
- 32 - Cartographier leurs moyens syndicaux et définir avec l'UD ceux qui peuvent être consacrés à l'activité interprofessionnelle.
- 33 - Négocier des moyens spécifiques pour mener l'activité interprofessionnelle.



### Concernant le déploiement :

- 34 - Participer au déploiement et au renforcement de la CGT dans les secteurs professionnels ou géographiques où elle n'est pas ou insuffisamment implantée, dans le cadre d'un plan défini avec les ULs et professions.

### Concernant la formation :

- 35 - Transmettre à l'UD leurs besoins et leur plan de formation pour les années suivantes en y intégrant, à partir de l'expression des stagiaires, un bilan des formations effectuées.
- 36 - Développer la formation d'accueil dans chaque syndicat et dans les ULs pour les individuel-le-s, si nécessaire dans le cadre du CFESS.
- 37 - Renforcer le collectif départemental de formateur-trice-s, anticiper celui des animateur-trice-s départementaux, et à mettre des militant-e-s à disposition pour se former.
- 38 - Contribuer à l'organisation et à la participation aux différentes journées d'études proposées.

### Concernant le DLAJ :

- 39 - Renforcer le collectif départemental en lien avec les ULs.
- 40 - Former et donner des moyens aux élus prud'homaux, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux, assesseurs au pôle social du TGI, pour qu'ils puissent pleinement porter les revendications CGT dans leur activité.
- 41 - Renforcer les permanences DLAJ dans les ULs, permanences qui devront faire un bilan d'activité annuel afin d'aider l'ensemble des structures départementales à mieux cerner des problématiques nouvelles liées aux évolutions rapides du salariat.
- 42 - Contribuer à l'organisation et à la participation aux différentes journées d'études proposées.



### Concernant la communication et le partage d'information :

- 43 - Transmettre de manière régulière à l'UD, les dates de leurs initiatives (vie syndicale et revendicatif) et leurs publications.
- 44 - Contribuer à améliorer la communication départementale tant en qualité qu'en diversité, en dégagant des moyens pour cela.
- 45 - Permettre le renforcement du fichier multimap individuel pour communiquer directement avec l'ensemble des syndiqué-e-s du département.
- 46 - Renforcer la presse CGT (NVO, Le Peuple...) en participant aux campagnes d'abonnement.

## Concernant l'activité ICTAM :



- 47 - Renforcer le collectif départemental en lien avec l'organisation UGICT, par des initiatives, des formations et des actions spécifiques.
- 48 - Permettre l'abonnement à Options pour tous les ICTAM, ce qui nécessite une action spécifique des syndicats (pas d'abonnement automatique) en plus du renseignement complet de Cogitiel.
- 49 - Travailler des plans de déploiement en direction des ICTAM dans les syndicats, les professions (sections UFICT) et les ULs.
- 50 - Contribuer à l'organisation et à la participation aux différentes journées d'études proposées.

## Concernant l'activité USR :



- 51 - Définir dans leurs Congrès le lieu d'accueil de leurs futur-e-s retraité-e-s, à savoir soit dans une section d'entreprise, soit à défaut vers une section du syndicat multipro de proximité.
- 52 - Travailler en lien avec l'USR à la continuité de l'activité syndicale en particulier à la structuration de leur section syndicale de retraités s'ils n'en ont pas.
- 53- Participer à des journées d'études spécifiques sur des sujets revendicatifs portés par l'USR 64.
- 54 - Faire participer leurs sections de retraité-e-s à des rencontres de territoire, pour définir des axes revendicatifs locaux qui pourraient se conclure par la création dans chaque UL d'une Union des Sections Locales Retraité-e-s (USLR).
- 55 - Contribuer à la création d'une lettre semestrielle de l'USR64 et favoriser les abonnements à « Vie Nouvelle ».
- 56 - Permettre la mise en place d'un fichier multimail pour communiquer directement avec l'ensemble des syndiqué-e-s retraité-e-s du département.



## Thème 5 : Les enjeux européens et internationaux tant sur l'évolution du monde du travail que sur notre activité syndicale

### *Rappel des priorités collectives confédérales :*

La CGT continuera de lutter pour faire respecter les libertés fondamentales et s'engage à exiger de nouveaux droits par des interventions à tous les niveaux, entreprises, groupe, États ou institutions.

La CGT doit continuer plus fortement à construire des convergences revendicatives transnationales, en proposant le rassemblement des travailleurs et travailleuses et des mobilisations à l'échelle européenne et internationale, indissociables des actions locales.

La CGT appelle l'ensemble des confédérations syndicales internationales à mettre en débat l'exigence de mobilisation, dans un cadre unitaire, pour rassembler largement les travailleurs et travailleuses dans le monde et développer des luttes revendicatives. L'unité d'action demeure un moyen nécessaire pour élever durablement le rapport de force.

Mettre à disposition des organisations de la CGT une formation syndicale pour s'appropriier l'ensemble des questions internationales en dehors des aspects institutionnels. Contre la guerre, il faut gagner des politiques sociales, économiques, environnementales, culturelles et de paix et faire du 21 septembre, Journée internationale de la paix, une journée de mobilisation dans le cadre du collectif « En marche pour la paix ». La CGT, avec les salarié-e-s, a un rôle à jouer pour exiger un processus de désarmement, enjoindre les États à développer et favoriser le dialogue nécessaire à la paix.

Le bilan d'activité a montré que les enjeux internationaux n'étaient pas une priorité dans l'activité interprofessionnelle. A cela sans doute plusieurs raisons. Les moyens et le temps que l'on peut consacrer à une activité qui n'est pas toujours mobilisatrice est le premier obstacle. L'éloignement des grands centres des mobilisations européennes (Paris, Genève, Bruxelles...) en est un autre. Quant à la formation syndicale, elle est encore insuffisante.

Néanmoins, notre département a aussi des atouts pour traiter ces enjeux.

Par exemple, de nombreuses entreprises industrielles sont dans des groupes transnationaux, elles sont donc directement confrontées au dumping social. Ensuite, nous partageons une frontière avec l'Espagne et les syndicats espagnols ont sans doute beaucoup à nous apprendre sur la journée du 8 Mars, ou sur la question des travailleurs saisonniers. Enfin, nous avons pris l'engagement de continuer à développer le pôle départemental de formation, il est donc sans doute possible de proposer des formations qui traitent de manière plus approfondie les questions internationales.

Le Congrès confédéral a aussi insisté sur les luttes et revendications portées par les travailleuses et tous les travailleurs partout sur la planète, comme la lutte contre les discriminations liées au

genre, pour le désarmement, pour des droits aux migrants... Les syndicats du département ont toute leur place dans les collectifs qui mènent ces combats.

**Pour développer les priorités confédérales, les syndicats réunis en congrès s'engagent à :**

- 57 - Créer des synergies avec les organisations syndicales espagnoles, tant sur des projets transfrontaliers que sur la question de l'égalité Femmes/Hommes, en lien avec le Comité Régional et d'autres Uds.
- 58 - Organiser plusieurs formations de niveau 2 qui traitent des questions internationales.
- 59 - Participer à diverses initiatives en lien avec la Journée Internationale de la Paix.
- 60 - Participer aux initiatives qui promeuvent l'égalité entre les travailleurs/ses, une protection sociale universelle, une politique migratoire humaine et solidaire...

